



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

7 septembre 2011

**GLUCOSE FRESENIUS 5%, solution pour perfusion**  
**poche (polypropylène/SIS – polypropylène/SEB) de 50 ml suremballée avec site**  
**d'addition Luer Lock (CIP : 415 722-4)**  
**poche (polypropylène/SIS – polypropylène/SEB) de 100 ml suremballée avec site**  
**d'addition Luer Lock (CIP : 415 723-0)**  
**poche (polypropylène/SIS – polypropylène/SEB) de 250 ml suremballée avec site**  
**d'addition Luer Lock (CIP : 415 724-7)**  
**poche (polypropylène/SIS – polypropylène/SEB) de 500 ml suremballée avec site**  
**d'addition Luer Lock (CIP : 415 725-3)**  
**poche (polypropylène/SIS – polypropylène/SEB) de 1000 ml suremballée avec site**  
**d'addition Luer Lock (CIP : 415 727-6)**

**Laboratoire FRESENIUS KABI France**

Glucose anhydre

Code ATC : B05BA03 (Solutions pour nutrition parentérale), hydrates de carbone

Date de l'AMM : 28 août 1997 (procédure de reconnaissance mutuelle ; pays rapporteur : France)

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités en complément des présentations existantes (GLUCOSE FRESENIUS 5% solution pour perfusion en poches polypropylène/SIS – polypropylène/SEB de 50 ml, 100 ml, 250 ml, 500 ml, 1000 ml sans site d'addition Luer Lock).

Indications thérapeutiques :

« Ce médicament est préconisé dans les cas suivants :

- réhydratation lorsqu'il existe une perte d'eau supérieure à la perte en chlorure de sodium et autres osmoles ;
- prévention des déshydratations ;
- véhicule pour apport thérapeutique en période préopératoire, per-opératoire et post-opératoire immédiate ;
- prophylaxie et traitement de la cétose dans les dénutritions.»

Posologie : cf. RCP.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et à la posologie de l'AMM.

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique